



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 15797

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés quant à l'indemnisation des victimes de l'amiante. La FNATH souhaite que les demandes d'indemnisation soient imprescriptibles compte tenu du délai de latence extrêmement long de ces maladies et de l'ignorance dans laquelle ont été tenues les victimes et leurs ayants droit. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15797

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3343